

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 août 2012

Conseillers présents ou représentés : Jacques **BIGRE**, Marie-France **BOURRON** (pouvoir de Pascal AVRILLEUX), Alain **COMBE**, Kathy **JOSEPHINE**, Christian **LOYNET**, Robert **MERIAUDEAU** (pouvoir de Bruno VERDIER), Catherine **PERRIN-JANAIS**, Bernard **PERTICOZ**, Nadège **PEYSSON-THABARET**, Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER** (pouvoir de Jean-Valentin WOJCIECHOWSKI).

Pour chacune des 10 questions inscrites à l'ordre du jour chaque conseiller avait reçu soit un dossier, soit un projet de délibération. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, a :

- 1. approuvé** un dossier de demande de subvention d'Etat au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la construction de la phase 2 de la Cité de l'Enfant. La subvention espérée peut être de 40 000 euros ;
- 2. décidé** de faire droit à la demande des services départementaux de secours (SDIS) qui souhaitent être propriétaire du centre de secours. Le conseil émet un avis favorable sous réserve que 3 places de parking soient réservées d'une part aux locataires des logements SEMCODA construits sur la dalle du centre de secours (2 places) et d'autre part une place « handicapés » pour la commune. Par ailleurs, les 2 logements SEMCODA devant devenir propriété de la commune en **2034** les droits de la commune à ce titre seront réservés dans l'acte notarié à intervenir. La cession anticipée se fera pour le prix de **75 767,16** euros. Cette cession engagée par paiements annuels depuis plusieurs années aurait dû être définitive en 2019. La somme de 72 757,16 euros représente le montant des échéances dues par le SDIS au titre des années 2013 à 2019. Au cas où le SDIS abandonnerait ce local la commune serait prioritaire pour redevenir propriétaire ;
- 3. refusé** une demande de remboursement d'un commerçant qui devait, par contrat, installer une structure gonflable au plan d'eau de Glandieu et ne l'a pas fait ;
- 4. apporté** diverses modifications aux règlements des régies du camping municipal, de la salle des fêtes et de la location des tables, chaises et chapiteaux, suite à des remarques de Monsieur Le Percepteur. Quatre délibérations ont été prises à ce sujet ! Comme quoi la prétendue simplification administrative tarde à se concrétiser ;
- 5. approuvé** les rapports de la communauté Terre D'Eaux, pour l'année 2011, relativement au service de collecte des ordures ménagères et produits recyclables et au service de l'assainissement ;
- 6. émis** un avis favorable à l'extension d'un élevage avicole à Murs et Gélignieux. Une enquête publique pour cette extension d'élevage avicole est ouverte du 3 septembre au 5 octobre 2012. Le dossier de « demande d'autorisation » est déposé en mairie de Brégnier-Cordon ;
- 7. pris** une délibération modificative de crédit qui porte sur une somme tout à fait mineure ;
- 8. donné** le nom de « chemin des étangs » à la voie communale qui dessert la maison de Sous la Barre, et ce à la demande de la poste pour permettre à ses services de ne pas confondre l'Impasse des Brotteaux (aux Sables) et le Chemin des Brotteaux à Cordon. Le Chemin des Brotteaux sera désormais dénommé « Chemin des étangs » ;
- 9. modifié** la commission d'appel d'offres de façon à y inclure les conseillers disponibles ;
- 10. examiné** l'offre d'étude d'urbanisme proposée par un architecte originaire de la commune, mais diffère sa réponse après lancement d'une offre concurrentielle à partir de la rédaction d'un cahier des charges.

Décisions relatives à des questions diverses :

- Le Conseil a demandé au maire d'intervenir, à nouveau, auprès de Monsieur le Sous-Préfet et de la gendarmerie, pour que la sécurité et la tranquillité publiques soit assurées aux abords de l'ancienne salle des fêtes dans les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Dès le vendredi matin 31 août la maire a saisi la Sous-Préfecture.
- La réunion publique sur un projet de carrière à La Rochette de La Bruyère se tiendra le **vendredi 12 octobre 2012, à 20 heures**, dans la salle du Musée Escal Haut Rhône.
- Le Conseil a examiné la demande du pizzaiolo de déplacer son jour d'activité du lundi au jeudi. Cette demande n'est pas recevable car la boulangerie est ouverte le jeudi après-midi.
- Le maire a donné le résultat financier du repas du 28 juillet 2012 organisé par le Comité des fêtes à la Salle des fêtes de Brégnier-Cordon. L'opération se traduit par un déficit de 508,34 euros. Ce déficit tient au prix du feu d'artifice (coût 1 000 euros), feu d'artifice qui a beaucoup plu aux participants. Ceux-ci étaient au nombre de 185 pour 198 tickets de repas vendus. Mille remerciements au Comité des fêtes pour cette sympathique et conviviale soirée : une expérience à renouveler en 2013 !
- En 2013, au moment des fêtes de Pentecôte, le festival « En Grangeons la Musique » se tiendra à Brégnier-Cordon, du vendredi soir 13 mai au lundi 20 mai.

En Grangeons la Musique : spectacles prévus (sous réserve de modifications de la programmation en cours de réalisation)

- mardi ou mercredi : spectacle pour les écoles,
- vendredi soir : spectacle gratuit,
- samedi après-midi : deux spectacles dont un pour les enfants,
- samedi soir : un spectacle,
- dimanche matin : deux spectacles,
- dimanche après-midi et soir : deux spectacles,
- et bien sûr les apéros musicaux délocalisés ...

**Compte-rendu rédigé par
Robert MERIAUDEAU, Maire,
et publié après validation des conseillers municipaux.**